

L'empowerment politique pour une philanthropie démocratique

THIERRY LABRIE-GIRARD, *Université Laval*

RÉSUMÉ : Prétendre connaître le bien commun et posséder plus de ressources qu'autrui pour mettre en œuvre sa vision personnelle : voici l'indication désignée d'une action philanthropique minant l'égalité d'opportunités d'influence politique qui caractérise la démocratie. Bien sûr, toute philanthropie ne met pas systématiquement la démocratie en danger : par définition, elle désigne toute action privée visant le bien commun. Mais le philanthrope use-t-il consciencieusement de son pouvoir sur la communauté sans imposer sa vision personnelle du bien commun ? Consulte-t-il la communauté pour déterminer quel bien actualiser ? S'assure-t-il que tous les membres de la communauté détiennent les aptitudes nécessaires et suffisantes pour participer réellement à la construction du bien commun ? Par l'*empowerment* politique, si. L'augmentation du pouvoir politique des communautés, qui en sont dépossédées, constitue la seule justification proprement démocratique de la philanthropie. Cette thèse restreint considérablement l'horizon d'action d'une philanthropie démocratique et implique de hautes exigences en matière de résultats.

Introduction

En 2018, les dépenses de la Fondation Bill et Melinda Gates (3,2 milliards de dollars américains) dépassent les budgets de tous les États en matière de santé, sauf ceux des États-Unis (13,2 milliards) et du Royaume-Uni (3,2 milliards)¹. Depuis 2020,

la fondation s'implique dans la vaccination contre la COVID-19 à l'échelle internationale suivant les valeurs du couple Gates. En ce sens, les activités de la fondation s'inscrivent potentiellement dans la philanthropie, qui se définit comme une action privée en vue du bien commun².

Les *philanthropic studies* vivent un regain d'intérêt dans le contexte d'une privatisation des biens et services sociaux et des fortunes colossales destinées à la philanthropie. Pourtant, aucun argument proprement démocratique ne parvient à justifier le déséquilibre de pouvoir d'influence politique qu'implique cette sphère d'actions privées. Le philanthrope, qui prétend connaître le bien commun, met en œuvre sa vision personnelle grâce au pouvoir d'influence politique de ses ressources.

Parmi les défenses de la philanthropie, on retrouve l'inaptitude de l'État à répondre aux besoins de la population, l'efficacité de la philanthropie à réaliser une vision du bien commun et l'action philanthropique en tant que mise en pratique de la liberté. Néanmoins, l'inaptitude de l'État ne regarde que le pouvoir de l'État, et non l'égalité de pouvoir politique entre ses citoyens, tout comme l'efficacité de la philanthropie ne concerne que le bien commun. À titre d'exercice de la liberté, bien que cette valeur soit chère à la démocratie, la philanthropie perpétue plutôt des relations de domination dans certains cas.

Ainsi, je défendrai la thèse que seul l'*empowerment* politique par la philanthropie permet de justifier démocratiquement cette dernière. Autrement dit, seul l'*empowerment* politique par la philanthropie bénéficie à l'égalité d'opportunités d'influence politique caractéristique de la démocratie. Par extension, toute philanthropie qui ne consiste pas en *empowerment* politique nuit à la démocratie. C'est la conclusion à laquelle mène l'étude de la tension entre philanthropie et démocratie; nécessairement, pour réconcilier les deux, l'action philanthropique doit augmenter le pouvoir politique de ses bénéficiaires. Par définition, ce processus désigne l'*empowerment* politique.

1. Le pouvoir du philanthrope

La philanthropie repose sur un déséquilibre de pouvoir concernant la mise en œuvre du bien commun. La possibilité de l'action philanthropique dépend de l'incapacité de la communauté assistée ou de l'État à actualiser par eux-mêmes leur vision du bien commun. Les moyens mobilisés par l'action privée du philanthrope incluent ses compétences, le temps à sa disposition, ses relations sociales et ses ressources financières et matérielles, qui manquent à l'État et aux bénéficiaires de la philanthropie. Précisément, une action privée se définit comme une action qui ne relève pas de l'autorité gouvernementale. Par exemple, l'employée municipale du financement des organismes à but non lucratif agit à titre d'autorité gouvernementale lorsqu'elle distribue le financement auprès des organismes bénéficiaires. À l'inverse, le financement d'un de ces organismes par le patron d'une entreprise en construction se qualifie comme action privée. Pour répondre aux exigences de l'action philanthropique, le geste du patron doit viser le bien commun, c'est-à-dire l'ensemble des objets de la délibération politique concernant les biens et services qui répondent aux intérêts communs des citoyens de la communauté³. En d'autres termes, le bien commun réfère à ce que visent globalement les citoyens lorsqu'ils délibèrent sur les biens et services à mettre en place pour que chaque citoyen bénéficie de ces infrastructures. L'intérêt est commun, les bénéfices sont communs, et la responsabilité à l'égard de ce bien est commun. Le commun lie les citoyens ensemble grâce à une identité fondée sur les intérêts qu'ils partagent. Conséquemment, le philanthrope se trouve en position d'autorité dans la question de la délibération et de la mise en œuvre entourant le bien prétendument commun.

Prenons trois exemples de situations, qui nous permettront de mieux comprendre sous quelles conditions une action privée se caractérise comme philanthropique par son influence sur le bien commun. La première situation est celle où l'État possède suffisamment de pouvoir pour actualiser le bien commun sans recourir à l'aide privée. Dans ce cas, l'action privée ne contribue pas réellement au bien commun, puisque la situation contient déjà les

conditions nécessaires et suffisantes à sa réalisation. Le deuxième exemple est celui d'une situation où ni l'action publique, ni l'action privée ne poursuivent le bien commun tout en aidant autrui. La charité fait partie de cette catégorie, puisqu'elle destine son don aux intérêts non communs d'autrui. Ces deux cas ne témoignent pas d'actes philanthropiques. Enfin, la troisième situation survient lorsque l'intervention de l'État ne suffit pas à la poursuite effective du bien commun, mais que l'action philanthropique le permet.

Ce troisième cas rend explicite l'inégalité de pouvoir que sous-tend la philanthropie. Lorsque l'actualisation du bien commun dépend de l'action privée, le philanthrope établit un rapport de force grâce à ses ressources. Ces dernières constituent la pierre angulaire de la relation entre le philanthrope et la communauté. Maints organismes s'asservissent aux grands donateurs pour en recevoir du financement, allant même jusqu'à modifier leur clientèle visée, leurs méthodes d'intervention ou l'objectif poursuivi⁴. Ce faisant, plus le philanthrope possède de ressources financières, matérielles, sociales ou techniques, plus il peut influencer personnellement la vision du bien commun à épouser dans la société.

Le déséquilibre des pouvoirs concernant la mise en œuvre du bien commun contrevient à l'égalité d'opportunités d'influence politique qui caractérise la démocratie. Les opportunités concernent spécifiquement le pouvoir que les citoyens ont sur le politique et les possibilités réelles de l'utiliser. Par ailleurs, en plus de se rapporter à la démocratie, l'égalité de ces opportunités apporte des effets collatéraux bénéfiques pour l'action philanthropique elle-même : l'égalité des opportunités améliore les espaces de délibération sur le bien commun. Comme tous peuvent y participer, tous contribuent à intégrer leurs intérêts pour une vision réellement commune du bien.

2. Vers une philanthropie démocratique

Destiner la philanthropie démocratique à l'égalité d'opportunités d'influence politique se distingue d'autres approches se prétendant démocratiques. L'augmentation et la diversification des opportunités d'influence politique⁵ par la philanthropie ne mène

pas systématiquement à une meilleure répartition des opportunités. En effet, rien n'exclut l'idée qu'un groupe d'acteurs privés monopolise ces nouvelles opportunités pour faire valoir leur vision personnelle du bien commun. Conséquemment, indépendamment du nombre d'opportunités d'influence et de leur diversité, leur égalité relative constitue la véritable fin que doit viser une philanthropie au service de la démocratie.

Défendre l'idée d'une action privée destinée à l'augmentation de l'égalité de pouvoir politique ne dénature pas la philanthropie. D'emblée, il faut épouser l'hypothèse que la démocratie contribue au bien commun parce que l'égalité d'opportunités d'influence politique y contribue. Si le bien commun repose sur les intérêts partagés par une communauté, les individus de cette communauté doivent avoir le pouvoir de définir ensemble les intérêts qui la définissent. C'est en ce sens que le resserrement démocratique des visées philanthropiques s'inscrit en adéquation avec la visée générale de la philanthropie, soit le bien commun. Donc, augmenter le pouvoir politique de tous les membres de la communauté contribue non seulement à la démocratie, mais aussi au bien commun. Par définition, l'augmentation d'un tel pouvoir désigne l'*empowerment* politique.

3. L'empowerment politique

Aujourd'hui, le domaine du développement international mobilise fréquemment la notion d'*empowerment* politique. On l'y définit comme un «*process of increasing capacity for [individuals], leading to greater choice, agency, and participation in societal decision-making*⁶». Ce faisant, le processus ne produit pas des résultats dans une seule de ces dimensions ; l'*empowerment* politique est tridimensionnel.

3.1 Les visées de l'empowerment politique

Le choix concerne les options réelles qu'un individu a pour influencer les dimensions importantes de sa vie. Selon la chercheuse en économie sociale Naila Kabeer, l'*empowerment* s'adresse aux personnes dont les choix de vie ont été limités

ou simplement retirés⁷. Loin d'être partagée par tous les théoriciens, cette conception de l'*empowerment* décrit néanmoins la situation dans laquelle intervient le philanthrope. En agissant selon sa vision du bien commun, le philanthrope risque de nier la capacité d'autrui à faire des choix dans cette dimension de sa vie.

L'agentivité concerne la capacité d'imaginer son propre chemin de vie et de participer à la prise en charge de son développement personnel. Cette visée de l'*empowerment* politique suggère que l'action philanthropique doit impliquer les individus dans les changements à opérer. En ce sens, il doit y avoir une responsabilité partagée liée au changement personnel de l'individu. Dans le même ordre d'idées, la communauté ciblée par l'intervention du philanthrope doit participer tout autant à définir le bien commun que les moyens et les cibles à atteindre.

Enfin, la participation concerne l'influence significative de l'individu dans la prise de décision sociétale. Directement en lien avec la question de l'égalité d'opportunités d'influence politique, le philanthrope doit développer une sensibilité particulière à ce résultat de l'*empowerment* politique. En insistant sur la participation d'autrui à la fin du processus, le philanthrope risque de jouer simplement sur l'impression de participation. Trop souvent, des organismes, des entreprises ou même des États jouent sur cette impression. Selon la philosophe Joëlle Zask, la participation politique contribue à l'acceptabilité sociale et à l'adhésion au projet⁸. Dans le premier cas, particulièrement dans les sociétés démocratiques, la participation donne une légitimité au projet en suggérant que des citoyens y adhèrent. Dans le second cas, les citoyens s'investissent dans le rôle qu'ils jouent en pensant à la place prenante qu'ils occupent dans la réalisation dudit projet.

Cependant, Zask distingue la participation réelle (et démocratique) de ce qu'elle nomme la performance. La performance, ou l'impression de participation, utilise le citoyen uniquement pour rechercher l'acceptabilité sociale ou l'adhésion au projet de l'autorité sans se soucier du participant. À l'inverse, pour une véritable participation, la philosophe suggère que

le participant doit simultanément prendre part, donner une part et recevoir⁹. Prendre part désigne le fait social spontané de l'union des participants sous un projet commun. Donner une part implique une contribution significative du participant au projet. Pour ce faire, elle doit intégrer le participant à l'histoire du projet, c'est-à-dire y intégrer des contributions personnelles selon les intérêts et particularités du participant. Finalement, la part reçue concerne autant la reconnaissance d'autrui des suites de la participation qu'un changement positif dans la vie du participant. En rappelant l'idée d'agentivité, le bénéfice personnel auquel pense Zask concerne la possibilité concrète de s'actualiser en tant qu'agent de changement et d'évaluation pour sa propre vie. En bref, la participation est tripartite : il faut prendre part, contribuer et bénéficier.

3.2 La méthode de l'empowerment politique

La définition de l'*empowerment* politique mobilisée précédemment n'insiste pas sur l'importance du choix, de l'agentivité et de la participation au sein du processus d'*empowerment* lui-même. Selon cette vision : « *we stress [...] political empowerment as a process. Thus, change in empowerment must be assessed over time, as a transition, as a movement away from disempowerment. [...] A longitudinal perspective is crucial for [...] political empowerment as [...] we must also facilitate them over time*¹⁰ ». La dimension procédurale de l'*empowerment* ne sert qu'à souligner la qualité longitudinale du développement des habiletés. La tension avec la démocratie devient d'autant plus apparente lorsque l'action philanthropique ne vise que des résultats, indépendamment de l'implication des participants au processus. Dans la dimension du choix, on pourrait croire que le processus est plus individuel, parce qu'il produit des résultats en matière de choix personnel. L'agentivité a également une dimension individuelle très forte, parce qu'elle renvoie entre autres aux dispositions cognitives de l'individu et à sa représentation du monde. En adjoignant la portée plutôt individuelle des résultats, nous sommes portés à accepter des pratiques telles que l'alphabétisation, l'éducation

et la syndicalisation pour revendiquer un modèle d'*empowerment*. Pourtant, l'histoire de la notion d'*empowerment* met en lumière que l'atteinte de ces résultats – l'augmentation du choix, de l'agentivité et de la participation –, déjà difficile à évaluer, ne suffit pas à cibler une pratique d'*empowerment* politique. Le processus et la communauté importent.

Le concept général d'*empowerment* apparaît dans les années 1970 auprès de militants afro-américains. Inspiré de la pédagogie critique, le concept cherche à développer une conscience critique des communautés marginalisées. L'idée consiste à allier enseignement, politique et action sociale aux initiatives communautaires, qui visent à faire cesser le rapport de domination entretenu avec d'autres communautés¹¹. Comprise en ce sens, l'augmentation de l'égalité d'opportunités d'influence politique s'inscrit dans une logique de lutte de pouvoir en faveur de la communauté dépossédée. Ainsi, l'*empowerment* renvoie à une population (marginalisée), une méthode (d'enseignement, de politique et d'action sociale) et une finalité (liée au rapport de domination).

Dans son sens littéral, l'*empowerment* désigne l'acte de et le résultat de (-ment) l'octroi (em-) du pouvoir (power). Pour Jo Rowlands, qui épouse cette définition générale et englobante, tout pouvoir coercitif pendant l'*empowerment* mine le processus d'augmentation du pouvoir¹². La relation de pouvoir avec autrui demeure inhérente à la question plus générale du pouvoir, une dimension délaissée lors de la domestication du concept d'*empowerment* par les champs de l'intervention sociale¹³. Le même angle mort ressurgit dans la définition plus contemporaine de l'*empowerment* politique.

En plus d'inclure l'idée des relations de pouvoir, la conception de Rowlands situe le processus dans trois ordres d'intervention : personnel, collectif et relationnel. L'*empowerment* personnel concerne la participation et les processus psychosociaux associés aux rôles sociaux que la littératie, la diplomation et la socialisation encouragent, mais auxquels l'environnement et les politiques peuvent nuire. L'*empowerment* politique relève au moins de l'ordre personnel parce qu'il concerne la participation. L'ordre

collectif concerne l'identité, l'appartenance et l'autonomie dont l'apprentissage par l'expérience encourage, contrairement aux dépendances économique, structurelle et environnementale. L'*empowerment* politique ne relève pas nécessairement de l'ordre collectif, mais la philanthropie le doit parce que cet ordre permet de s'organiser pour atteindre des objectifs collectifs, comme le bien commun. Enfin, l'ordre relationnel concerne la communication, l'estime de soi et l'agentivité, clairement en lien avec l'*empowerment* politique. Conséquemment, l'*empowerment* politique par la philanthropie vise simultanément les ordres social, collectif et relationnel. Ce processus dépend, entre autres, des relations de pouvoir en présence et vise à développer le choix, l'agentivité et la participation des personnes et communautés défavorisées.

4. L'empowerment politique par la philanthropie

Tel qu'illustré précédemment, le philanthrope se situe en position d'autorité par rapport au pouvoir des personnes qu'il aide. Par l'*empowerment* politique, il réduit les inégalités de pouvoir au cœur de la philanthropie tout en favorisant l'égalité d'opportunités d'influence politique. La visée étant double, les relations de pouvoir au sein de la philanthropie apportent leur lot de défis dans le processus d'*empowerment* politique déjà complexe en soi. Par-delà les résultats, le processus doit tenir compte de l'individu, de la communauté et des relations entre les individus et les communautés comme c'est le cas avec l'action philanthropique. En s'intéressant aux types de pouvoir en présence, les conditions d'émergence de nouveaux pouvoirs deviennent explicites. Néanmoins, il faut enrichir la typologie du pouvoir généralement utilisée pour appréhender la posture relationnelle propice à une approche démocratique de l'action philanthropique.

4.1 Les pouvoirs de l'empowerment

Les typologies plus traditionnelles épousent une vision dichotomique qui oppose le pouvoir coercitif au pouvoir capacitant¹⁴. Le premier type de pouvoir se déploie sur quelqu'un

ou quelque chose sous la forme d'une restriction. En empêchant la nature d'agir, la liberté diminue. Le second type ne se déploie pas sur quelque chose, mais plutôt par l'action sous la forme d'une facilitation. En apportant une altération du développement naturel, la liberté augmente. Cette compréhension des pouvoirs implique que l'autorité brime systématiquement les capacités du subordonné, et que celles-ci se déploient mieux sans autorité. Une telle représentation rend particulièrement mauvaise l'implication d'un tiers dans une situation lorsque les intérêts divergent.

Or, l'*empowerment* politique sous-entend justement l'implication de quelqu'un avec du pouvoir d'agir potentiellement en tension avec autrui. En fait, suivant l'idée du sociologue Stewart Clegg, il faut voir les deux pouvoirs évoqués ci-haut comme un continuum. Y ajouter le pouvoir coactif permet d'expliquer pourquoi certaines relations d'autorité ne minent pas la capacitation, bien au contraire. En intégrant les désirs de l'autorité et du subordonné en une seule situation qui demande résolution, on montre comment ils parviennent à collaborer au bénéfice de chacun. Tant que les intérêts de tous les partis ne sont pas représentés et les besoins comblés, la situation doit demeurer problématique aux yeux de tous les participants¹⁵. La solution relève alors de ce pouvoir dit coactif : la mise en commun des intérêts et des capacités au bénéfice de la communauté. La mise en commun rend aussi propice l'apparition d'un pouvoir dit *du-dedans*. Pour que les participants se sentent investis dans la résolution, et donc qu'ils se mettent à profit des intérêts d'autrui, il faut qu'ils soient psychologiquement disposés à agir de manière autonome¹⁶. Sans cette disposition (le pouvoir *du-dedans*), les intérêts ne sont pas vraiment mis de l'avant et les solutions ne permettent pas réellement de régler la situation pour tous. En bref, même si un pouvoir autoritaire est en place, il est moins coercitif que capacitant grâce à la mise en commun des intérêts que permet le pouvoir *du-dedans* au bénéfice du pouvoir coactif. L'augmentation du pouvoir politique par la philanthropie passe donc par un rôle de capacitation basé sur la coaction des acteurs.

4.2 Le pouvoir coactif du philanthrope

Dans le contexte philanthropique, l'augmentation du pouvoir s'adresse spécifiquement aux personnes qui s'en trouvent démunis. L'intégration des intérêts de chacun dans l'action philanthropique favorise le pouvoir coactif, mais le philanthrope doit viser une augmentation plus marquée du pouvoir d'influence politique de son bénéficiaire. Sans cela, les inégalités se creusent. Il est même fort probable que le philanthrope participe plus à mettre son pouvoir à la disposition de la communauté qu'il ne l'utilise lui-même. Ultimement, le pouvoir coactif augmente le pouvoir d'agir de tous les participants, mais surtout de la personne en situation de manque de pouvoir. En effet, les bénéficiaires de l'action philanthropique sont nécessairement moins puissants que le philanthrope et sont socialement défavorisés en matière d'opportunités d'influence politique. Bref, une action philanthropique qui vise spécifiquement l'augmentation du pouvoir politique des bénéficiaires repose sur l'*empowerment* politique par la mise en place d'une relation de pouvoir coactif.

4.3 Une justification du pouvoir coactif

La nécessité d'intégrer tous les acteurs présents soulève la question du degré de participation des philanthropes dans l'action philanthropique, mais aussi des bénéficiaires. Pour ces derniers, il n'est pas dit que de l'aide économique, matérielle, sociale ou technique leur permette de développer les aptitudes suffisantes à se réaliser en tant qu'être humain et à réaliser le bien commun qui unit leur communauté. Quant aux philanthropes, certains théoriciens justifient leur action par leur habileté à surmonter personnellement des défis de manière durable. La grande richesse d'un philanthrope serait l'indication de sa puissance à surmonter des défis et engendrer des bénéfices¹⁷. Ainsi, il apparaît contre-intuitif pour certains de miser sur une plus grande participation du bénéficiaire que sur celle du philanthrope : tous deux ne sont pas à égalité en matière de succès. En fait, la participation réelle des bénéficiaires n'est pas qu'affaire d'*empowerment* politique et de pouvoir coactif.

Elle s'avère nécessaire parce que la possibilité de la philanthropie elle-même repose sur des injustices dites « structurelles ».

Les injustices structurelles sont attribuables à la configuration complexe du système social. En ce sens, aucune loi ou aucune action ne peut être identifiée comme la cause de l'injustice. L'inégalité d'influence et le pouvoir d'agir du philanthrope relèvent de ce type de situation. Le pouvoir économique, matériel, social ou technique du philanthrope le favorise à l'égard d'autrui dans la réalisation de son propre idéal du bien commun. Tout comme l'héritage, l'éducation et le milieu de vie, le succès personnel dépend de nombreux facteurs, s'inscrivant ainsi dans un ensemble complexe d'institutions.

Selon Iris Marion Young, une injustice structurelle nécessite la participation de toutes les personnes impliquées dans cette structure¹⁸. Participant à la perpétuation du système social, par choix ou par nécessité, ces individus perpétuent les injustices structurelles. Ce faisant, tous responsables, ils doivent redresser collectivement la situation ; se responsabiliser et participer à la mise en œuvre d'un nouveau système d'organisation sociale dans lequel ces injustices – liées aux inégalités d'influence politique dans le cas de la philanthropie – disparaissent autant que possible. Les mêmes exigences en matière de participation qu'énoncées plus tôt s'appliquent. Ainsi, la philanthropie doit viser une amélioration de la participation réelle en adéquation avec la définition de l'*empowerment* politique et agir en intégrant la participation des bénéficiaires en raison des injustices structurelles en présence.

5. Les enjeux de la justification démocratique

L'intérêt des *philanthropic studies* se concentre autour de la « grande » philanthropie, soit celle des fondations de multimillionnaires et de milliardaires. Cet intérêt marqué s'explique par l'importance de cette grande philanthropie contemporaine dans la gestion des enjeux liés au bien commun, comme le met en évidence le budget de la fondation Bill et Melinda Gates. Aussi, une telle pratique est associée à la crainte de voir

les plus fortunés diriger les décisions politiques. Néanmoins, la définition de la philanthropie n'exclut pas l'idée qu'un citoyen aux moyens financiers modestes destine son action privée au bénéfice du bien commun. Sans soulever la crainte ploutocratique, l'action philanthropique des citoyens de la masse rencontre d'autres défis.

Dans le cadre de la philanthropie par la masse, la différence d'opportunités d'influence politique entre le donateur et le bénéficiaire peut être minime. Le citoyen ordinaire n'a pas nécessairement beaucoup de ressources à offrir, comme le bénéficiaire n'a pas nécessairement beaucoup de besoins. Pour augmenter la puissance de son action, le citoyen modeste procède souvent par les fondations philanthropiques. Donc, le citoyen qui donne à une grande fondation possède généralement moins d'opportunités et d'influence politique que celle-ci, qui bénéficie de la combinaison des opportunités de tous ses donateurs. Par contre, penser que le don philanthropique se destine à la fondation est une erreur de raisonnement : le but du don, s'il destine son action privée au bien commun, condition nécessaire à la caractérisation du philanthropique, est d'être utilisé par la fondation au bénéfice d'une communauté désignée comme étant dans le besoin. Donc, le moindre don instaure une relation entre le donateur et le bénéficiaire, que ce don soit médiatisé ou non par une fondation.

Même le plus petit don philanthropique, s'il contribue au bien commun tel qu'énoncé précédemment, doit se soumettre à l'impératif d'*empowerment* politique. En ce sens, ce don doit favoriser l'égalité d'opportunités d'influence politique afin de se considérer comme démocratique; voilà le défi que rencontre la philanthropie par la masse. Considérant la complexité de l'*empowerment* politique, comment un individu sans grand capital évalue-t-il la portée capacitante de son action ?

De nos jours, devant la place prépondérante que l'action privée prend dans la prise en charge des biens et services sociaux, des États légifèrent concernant la rétribution des gestes philanthropiques.

La mise en place d'incitatifs liés à la philanthropie «démocratique» représente un véritable défi en matière d'évaluation. Légiférer sur les pratiques d'*empowerment* politique exige un niveau d'analyse beaucoup plus élevé et complexe qu'en légiférant sur tout apport pouvant participer au bien commun. Par exemple, l'alphabétisation ou l'accès aux soins de santé se mesurent plus facilement que le choix, l'agentivité et la participation politique réelle. De plus, ces résultats doivent s'inscrire dans un processus particulier qui englobe l'individu, la collectivité et les relations.

En matière d'évaluation de l'*empowerment*, les travaux de la philosophe et sociologue Allison Marchildon sont éclairants. Elle s'intéresse à cibler les certifications de commerces équitables éthiques. Le critère discriminant est l'*empowerment* des certifiés par les organismes certificateurs. Marchildon soutient que ses effets se mesurent au cas par cas uniquement après la mise en branle des pratiques d'*empowerment*, et que le résultat doit toujours être révisé en raison de la dimension longitudinale du processus¹⁹. Un défi de cette taille attend aussi toute législation épousant l'idée de légiférer sur les pratiques philanthropiques à partir de l'exigence d'*empowerment* politique.

Conclusion

La thèse de la justification démocratique n'exclut aucunement la possibilité que des justifications d'une autre nature soutiennent aussi la philanthropie dans un système politique démocratique. Il s'avère pertinent de soupçonner que différentes justifications expriment des valeurs propres à d'autres registres justificatifs que le démocratique. Par exemple, justifier la philanthropie par le constat que les ressources de l'État ne suffisent pas au bien commun met de l'avant un enjeu économique. La visée du bien commun peut s'articuler autour d'autres notions que l'égalité d'opportunités d'influence politique. Même si cette égalité est compatible avec certaines visions du bien commun, ce dernier n'est pas exclusif à la démocratie. Donc, cette thèse n'aspire pas, non plus, à un jugement moral à l'égard d'une distinction entre

une bonne et une mauvaise justification. Plus simplement, cette thèse constitue un exercice théorique pertinent pour mieux saisir le phénomène de la philanthropie, son interaction avec les sphères politique et sociale, et les enjeux liés aux différentes postures vis-à-vis la philanthropie et la démocratie.

-
1. Peter Hägel, «Le pouvoir des milliardaires philanthropes dans la politique mondiale», dans *La Vie des idées*, 27 avril 2021, <https://laviedesidees.fr/Le-pouvoir-des-milliardaires-philanthropes-dans-la-politique-mondiale.html>.
 2. Eleanor Brown et James M. Ferris, «Social Capital and Philanthropy: An Analysis of the Impact of Social Capital on Individual Giving and Volunteering», dans *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 36, n° 1 (mars 2007), p. 85, <https://doi.org/10.1177/0899764006293178>; Paige Clayton, Maryann Feldman, et Emily I. Nwakpuda, «After the IPO: Entrepreneurs' Transition to Philanthropy» dans *Journal of Business Venturing Insights*, vol. 15 (juin 2021), p. 1, <https://doi.org/10.1016/j.jbvi.2021.e00236>; Sinéad McCoole, «Philanthropy, History and Heritage», dans *History Ireland*, vol. 17, n° 3 (2009), p. 10.
 3. Waheed Hussain, «The Common Good», dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 26 février 2018, <https://plato.stanford.edu/entries/common-good/>.
 4. Lucy Bernholz, Helene Landemore, et Rob Reich, *Digital Technology and Democratic Theory*, Chicago, University of Chicago Press, 2021, p. 268, <https://doi.org/10.7208/chicago/9780226748603.001.0001>.
 5. Voir Rob Reich, *Just Giving: Why Philanthropy Is Failing Democracy and How It Can Do Better*, Princeton, Princeton University Press, 2018.
 6. Aksel Sundström *et al.*, «Women's Political Empowerment: A New Global Index, 1900–2012», dans *World Development*, vol. 94 (juin 2017), p. 4, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.01.016>.
 7. Naila Kabeer, «Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment», dans *Development and Change*, vol. 30, n° 3 (juillet 1999), p. 437, <https://doi.org/10.1111/1467-7660.00125>.
 8. Joëlle Zask, *Participer: Essai sur les formes démocratiques*

de la participation, Paris, Le Bord de l'Eau, 2011, p. 8.

9. *Ibid.*, p. 11-12.
10. Aksel Sundström *et al.*, *op. cit.*, p. 8.
11. Anne-Emmanuèle Calvès, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », dans *Revue Tiers Monde*, vol. 200, n° 4 (2009), p. 735, <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735>.
12. Jo Rowlands, *Questioning Empowerment: Working with Women in Honduras*, Oxford, Oxfam (Royaume-Uni et Irlande), 1997, p. 10, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/handle/10546/121185>.
13. Anne-Emmanuèle Calvès, *op. cit.*, p. 744.
14. Tel que présenté (et critiqué) dans Stewart R. Clegg, David Courpasson, et Nelson Phillips, *Power and Organizations*, Noida, SAGE Publications, 2006, chap. 7.
15. Mary Parker Follett, *Creative Experience*, New York, Longmans, Green and Co., 1924, <http://archive.org/details/creativeexperien00foll>.
16. Francis Dupuis-Déri, *La peur du peuple: Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal, Lux (coll. « Humanités »), 2016.
17. Matthew Bishop et Michael F. Green, *Philanthrocapitalism: How the Rich Can Save the World and Why We Should Let Them*, Londres, A & C Black, 2008.
18. Iris Marion Young et Martha Nussbaum, *Responsibility for Justice*, New York, Oxford University Press, 2011, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780195392388.001.0001>.
19. Allison Marchildon, « Éthique et certifications de commerce équitable: entre contrôle et capacitation », dans *Éthique publique*, vol. 21, n° 1 (19 septembre 2019), <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.4509>.